Chanteloup les Bois

JANVIER - FEVRIER 2024

Le mot de l'équipe municipale

Flash Infos n°238

Chères Cantelupiennes, chers Cantelupiens

Nous arrivons au terme du mois de février. Ce mois est souvent caractérisé par des températures basses favorisant les épisodes de verglas. Il n'en est rien en cette année 2024 où nous connaissons un mois de février venteux avec de fortes précipitations. Ces éléments ne sont pas sans conséquences pour les automobilistes qui circulent dans notre environnement boisé et agricole.

Ainsi, on retrouve fréquemment des branches d'arbres, voire des arbres entiers, sur les voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient départementales, communales ou intercommunales.

Les surcharges hydriques de nos sols entraînent également de fréquentes surverses sur les chaussées avec un risque d'aquaplanage pour les véhicules automobiles.

Malgré notre volonté de rapidement mettre en œuvre une signalétique appropriée lors de la survenue de tels événements climatiques, nous sommes tributaires des signalements qui nous sont remontés plus ou moins précocement. C'est pourquoi nous vous invitons, lors de pluies abondantes notamment, à faire preuve spontanément de vigilance lorsque vous empruntez en voiture des voies susceptibles d'être submergées localement.

Le gros dossier de ce début d'année 2024 était le recensement communal. Nous tenons à remercier Mme Claudine CESBRON, agent recenseur recruté à cet effet, pour la qualité de son travail auprès de l'ensemble des habitants et la coopération fructueuse avec le personnel et les élus communaux.

Nous remercions également chacun d'entre vous pour votre participation à ce travail d'enquête. Grâce à l'implication de l'ensemble des cantelupiennes et cantelupiens, nous sommes heureux d'avoir obtenu un retour de questionnaires pour 100% des foyers de la commune.

Le vendredi 16 février, nous avons procédé à l'inauguration officielle des locaux réhabilités de l'Agence Postale Communale. Cette manifestation a été l'occasion de remercier chaleureusement M. Xavier TESTARD, Président de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, grâce à laquelle nous avons pu bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 15 300 € sur les 24 400 € de travaux.

Rappelons que ces travaux de réhabilitation ont permis d'agrandir l'espace d'accueil des usagers de La Poste et de la mairie, d'améliorer les conditions de travail des agents administratifs avec une meilleure séparation de leurs bureaux, de disposer d'une banque d'accueil adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite, et de sécuriser l'accès aux locaux avec un dispositif de visiophonie et d'ouverture à distance de la porte d'entrée.

Nous avons également profité de ces travaux de rénovation pour disposer, dans les différents espaces, des photographies encadrées. La plupart des clichés nous ont été gracieusement fournis par le Club Photo de Chanteloup-les-Bois et nous tenons à les en remercier. En accord avec les membres du Club, nous renouvellerons au fil du temps les photos présentées dans les espaces d'accueil dans un esprit d'exposition de leur travail.

Nous terminerons cet éditorial en vous rappelant la tenue d'une réunion publique à la MCL le mardi 19 mars.

Organisée par Orange dans le cadre de la fermeture prochaine du réseau téléphonique cuivre, cette réunion sera l'occasion pour les participants d'interroger l'opérateur en charge du déploiement public de la fibre optique, ainsi que d'échanger avec des représentants des différents opérateurs téléphoniques sur les problématiques propres à chacun.

Nous vous invitons à participer nombreux dès lors que vous avez quelque interrogation en lien avec cette thématique de la Fibre Optique.

Bonne lecture,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 décembre 2023.

I – DELIBERATION POUR AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 20 juillet 2023, un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5/35 ème) a été créé pour l'emploi d'un assistant de gestion administratif polyvalent en lieu et place du poste d'adjoint administratif à temps complet.
Or, il s'avère que, vu les nécessités du service et la charge de travail importante inhérente au secrétariat de la Mairie, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif et en accord avec celui-ci, passant ainsi de 17,5 h /35ème à 28 h/35 ème.
Il est donc proposé au conseil municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif et de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28 h/35 ème en lieu et place du poste actuel à 17,5 h/35 ème, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Maine-et-Loire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :
- d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif et de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28/35 ème à compter du 1 er mars 2024.

II – DELIBERATION POUR DEFINIR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les communes ont défini, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (photovoltaïque et éolien en priorité). Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors. Ces zones en cours d'études seront renseignées par les communes sur le portail cartographique des énergies renouvelables au niveau national.
La commune suit les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validées le 22 janvier 2024 par Cholet Agglomération, à savoir la promotion et le déploiement de toutes les énergies renouvelables.
Les objectifs du PCAET de Cholet Agglomération s'inscrivent dans les objectifs du SRADDET des Pays-de-la-Loire et apportent leurs contributions sur le volet énergie, qualité de l'air et préservation des espaces naturels… Cholet Agglomération accompagne les acteurs du territoire dans l'attente de ces objectifs tout en veillant à conserver la forte dynamique industrielle et agricole (spécificités du territoire), en préservant les espaces végétalisés et le potentiel de densification urbaine. De même, le paysage de bocage doit être préservé et valorisé pour concourir aux objectifs de développement de la biodiversité, de reconquête de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative tout en favorisant la production d'énergie renouvelable locale.
Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 novembre au 22 décembre 2023 par la mise à disposition du public d'un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune et d'un registre destiné aux observations du public disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Les zones concernées sont les suivantes :
- filière photovoltaïque en toiture sur l'ensemble des toitures de la commune, présentée sur la carte en annexe.
- filière photovoltaïque ombrière.
- parcelle cadastrale AK n°39, parking du cimetière
- parcelle cadastrale AK n°605, parking Espace Gérard Fauconnier
- parcelle cadastrale AD n°37, parking Stade de la Grande Fontaine présentées sur la carte en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à valider les zones d'accélérations identifiées telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération.
Le Conseil Municipal de Chanteloup-les-Bois,
Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables et notamment son article 15, Considérant qu'il convient de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 13 voix pour et 1 voix contre,

Article 1 : d'identifier comme zones d'accélération des énergies renouvelables les zones proposées figurant en annexe à la délibération.
Article 2 : de transmettre la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Maine et Loire, ainsi qu'à Cholet Agglomération.

III – DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION POUR DEMATERIALISER LES ACTES DE LA COMMUNE VIA L'APPLICATION @CTES

Afin de dématérialiser la transmission des actes de la commune soumis au contrôle de légalité, il convient d'établir une convention entre le Préfet de Maine-et-Loire et la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, qui doit être signée en 3 exemplaires par le Préfet et le Maire.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal, d'approuver la convention entre le Préfet de Maine-et-Loire et la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité via l'application @ctes, et d'autoriser le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour et 2 abstentions :
- d'approuver la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, via l'application @ctes,
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à signer ladite convention.

IV – DESIGNATION DES 3 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION COPIL'LUPIEN - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LA SNC PARC EOLIEN DE LA GRANDE LEVEE ET l'ASSOCIATION COPIL'LUPIEN ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER

Dans le cadre de la construction du Parc Eolien de la Grande Levée sur les communes de Chanteloup Les Bois et Vezins, l'étude d'impact relate les différentes taxes et impôts générant des retombées fiscales pour les communes, EPCI et Département. Ces chiffres ne sont que des estimations basées sur des valeurs indicatives.
En complément, au vu de l'instabilité des revenus fiscaux, la SNC Parc Eolien de la Grande Levée (l'offrant) met à disposition un fonds de dotation valable pour les communes recevant le parc éolien.
Cela se traduit par une dotation annuelle de 1731 € (mille sept cent trente et un euros) par éolienne implantée sur la commune de Chanteloup Les Bois lors de la création du parc éolien, pendant les 15 premiers exercices à compter du 1er septembre 2021.
Ce budget sera destiné à la réalisation d'activités touristiques, d'activités éducatives locales ou encore associatives.
Le projet est de valoriser la commune au travers de ses associations, ses bénévoles, ses citoyens et son environnement par diverses actions.
La première action choisie est basée sur la création d'une exposition photos extérieure annuelle avec un thème différent chaque année. D'autres actions pourront être imaginées en restant dans l'esprit du projet.
Le COPIL'Lupien est composé de membres de chaque association communale et intercommunale, de trois élus du conseil municipal, de citoyens de la commune et de deux représentants de la SAS Eolys
La commune de Chanteloup les Bois délègue les pouvoirs de gestion et d'utilisation des fonds à un comité de pilotage dénommé COPIL'Lupien, « branche d'activité » de l'association le Cercle.
La commune restant destinataire de la dotation, il lui appartient d'être représentée significativement au sein du COPIL'Lupien.
C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de désigner 3 représentants élus de la commune pour y siéger.

La SNC Parc Eolien de la Grande Levée s'étant rapprochée de la commune afin de pouvoir participer à ce projet, celui-ci entrant parfaitement dans la démarche d'actions, les parties ont convenu de conclure une convention de dotation annuelle tripartite entre la SNC Parc Eolien de la Grande Levée, la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS et l'association COPIL'Lupien, branche d'activité de l'association « Le Cercle ».

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver la convention de dotation annuelle tripartite, et d'autoriser le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de dotation annuelle tripartite entre la SNC Parc Eolien de la Grande Levée, la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS et l'association Copil'Lupien, branche d'activité de l'association « Le Cercle »
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à signer ladite convention.
- de désigner 3 représentants élus de la commune au sein du COPIL'Lupien, à savoir :
o M. Jean-Michel GARNIER
o M. Michel LEBLANC
o M. Brice PROUTIERE

V – QUESTIONS DIVERSES

1– Réunion publique Fibre Orange
Elle aura lieu le mardi 19 mars 2024 à 18 h 30 à la MCL Salle Prosper GASCHET pour les communes de Chanteloup-les-Bois et de Vezins.
2– Etudes pour Aménagement de la Grande Fontaine
Les élus ont rencontré deux sociétés VIC'OUEST et ERIMM dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, afin de chiffrer le montant des études correspondantes pour l'ensemble du projet d'aménagement de la Grande Fontaine.
3– Itinérances Saison 4 - Corinne DUWATTEZ
C'est le concert qui a été retenu pour la commune de Chanteloup-les-Bois parmi les 3 choix proposés par celle-ci. Une réunion aura lieu le 19 mars 2024 pour l'organisation de cet événement.
4 – Cimetière : columbarium - Corinne DUWATTEZ
L'installation du columbarium est reportée.
5– Recensement de la population – Jean-Claude POIRON
Le recensement de la population se termine samedi 17 février prochain.
La collecte s'est bien déroulée et il ne reste plus qu'un seul foyer à récupérer.
6– Projet MAM – Karine DE FREITAS
Compte-rendu de la rencontre du 12 février 2024 entre les élus et les porteurs de projet :
- Présentation du projet, du nombre d'enfants à accueillir…
- Présentation du budget prévisionnel
- Inconnue pour le logement

- Appui de Chloro'Fil pour leurs démarches administratives
- Ouverture possible en septembre 2025

7 – Bâtiments communaux – Patrice MERLET
- Fuites d'eaux dans l'Eglise : une entreprise a été contactée
- Changement du chauffe-eau dans la plonge de la MCL
- Infos devis signés pour seuil MCL et plans de travail bureau d'accueil
8– Aménagement –Patrice MERLET
- Aménagement rue Charles de Gaulle : un rendez-vous est fixé mercredi 21/02/2024 avec M. Rouillé du Service Assainissement de Cholet Agglomération
9– Rappel – Jean-Claude POIRON
- Inauguration de l'Agence Postale Communale : vendredi 16 février 2024 à 15 h 30.

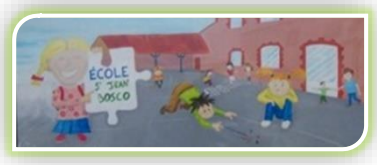

Ecole St Jean Bosco

Semaine « Moins d'écrans, faisons autrement ! »

Du 22 au 26 février tous les élèves et adultes de l'école ont participé à une semaine « Moins d'écrans, faisons autrement ! ».
Ce projet de sensibilisation a permis à chacun, petits et grands, de veiller à la surexposition aux écrans en poursuivant quatre objectifs :

- ✓ Pas d'écran le matin
- ✓ Pas d'écran pendant les repas
- ✓ Pas d'écran dans la chambre
- ✓ Pas d'écran avant de dormir

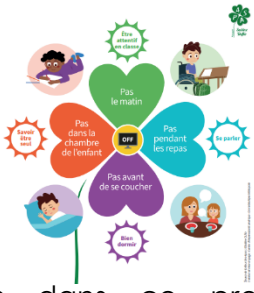

Pour accompagner les enfants dans ce projet, l'équipe pédagogique de l'école a proposé quelques défis aux enfants pour apprendre à s'occuper sans les écrans. Dans cette même optique, les élèves de la Grande Section au CM2 ont été invité à participer à une matinée « différente » le mercredi matin à l'école. Ce temps fort a permis de trouver des nouvelles idées pour s'occuper sans les écrans comme plier le linge, danser, réaliser des cocktails ou des parcours sportifs.

Soirée « Jeux de société et galette des rois »

Dans le cadre de cette semaine « moins d'écrans », l'APEL, en lien avec l'équipe enseignante, a organisé une soirée jeux de société. Une animatrice était présente avec de nombreux jeux. Petits et grands ont pu partager quelques parties, découvrir de nouveaux jeux… Pour terminer cette belle soirée, la cinquantaine de participants a dégusté les galettes des rois confectionnées par les élèves le matin même.

En avant la musique !

Mardi 30 janvier, tous les élèves de l'école ont participé à leur dernier cours de musique encadré par Béatrice Raby. En 16 séances, ils ont appris à utiliser de nouveaux instruments, jouer avec leur voix ou encore découvrir et apprendre de nouveaux chants. En lien avec le thème d'année de l'école « sportez-vous bien », les élèves ont aussi appris à utiliser leur corps en musique. Ils ont notamment pu apprendre le tango ou encore faire des percussions corporelles. Chaque séance partagée était un moment très apprécié par les élèves.

Un grand merci à Béatrice d'avoir partagé sa passion et ses connaissances aux élèves. Merci à la municipalité de financer ces interventions culturelles.

Du sport à l'école !

La patinoire

Tout au long, de cette troisième période, les élèves de Grande Section, CP et CE ont participé à des cours de patinage à Glisseo. A travers plusieurs activités ludiques, tous les enfants ont appris, à glisser, s'équilibrer et se sont aussi beaucoup amusés. Après 7 séances, encadrées par les moniteurs, tous les élèves ont bien progressé.

La piscine

Depuis décembre, les élèves de CE – CM se rendent chaque lundi après-midi à la piscine de Lysséo, à Vihiers. Avec Emilie, maitre-nageuse, et leur enseignante, ils réalisent différentes activités pour être à l'aise dans l'eau et apprendre à nager ou perfectionner leur technique.

Carnaval

Mardi 13 février, les élèves de l'école ont revêtu leur plus beau costume à l'occasion du carnaval. Toute la journée, pirates, super-héros et princesses ont coloré les classes de l'école. Sans oublier les danseurs, boxeurs ou gymnastes qui ont présenté leur costume en lien avec le fil rouge de l'année « S'Portez-vous bien ».

A l'occasion de cette journée festive, les élèves ont pu participer à des ateliers multi-âge : fabrication de bâtons de pluie, peinture de silhouette colorées, coloriages collaboratifs et préparation de pâte à crêpes. Mardi gras oblige, petits et grands athlètes ont pu terminer cette journée par la dégustation des crêpes, miam !

Portes ouvertes

Le vendredi 22 mars, de 18h à 19h30, l'école ouvre ses portes ! Nouvelles familles, familles de l'école, curieux : chacun est le bienvenu !

Venez visiter l'école, découvrir le quotidien des enfants, les temps forts de l'année, échanger avec les enseignantes et l'équipe pédagogique, les parents d'élèves…

Nous accueillerons à la rentrée 2024 les enfants nés avant fin avril 2021. Si vous le souhaitez, lors des portes ouvertes, des rendez-vous d'inscription pourront être pris.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements.

Le coin APEL / OGEC

Du côté de l'APEL, l'association des parents d'élèves…

- **VENTE DE VIENNOISERIES**
  A venir récupérer à l'école le **samedi 23 mars**.
  (commandes avant le lundi 11 mars)
- **VENTE DE PRINTEMPS**
  vendredi 17 mai sur la cour de l'école
  (sur commandes)
- **KERMESSE**
  samedi 29 juin

Si vous souhaitez passer commande, n'hésitez pas à demander des bons de commande à l'école ou aux membres de l'APEL. Quelques bons de commande seront également disponibles à proximité de la boîte à pain.

Du côté de l'OGEC, l'organisme de gestion…

RECHERCHE DE CONSULTANTS TRAVAUX

Afin de nous aider dans la gestion des dossiers travaux pour l'école, nous recherchons des personnes compétentes afin de devenir « consultantes » pour l'OGEC. En effet, certaines décisions à prendre pour l'école dépassent nos capacités, c'est pourquoi nous aimerions être conseillées. Nous recherchons donc des artisans, artisans retraités ou des personnes compétentes dans ce domaine. Il ne sera pas nécessaire de devenir membre de l'OGEC, juste assister à une ou deux réunions de chantier afin de nous donner des avis éclairés et/ou professionnels. L'OGEC a besoin d'aide, nous comptons sur vous pour faire passer le message à vos connaissances.
Si vous êtes intéressés pour nous prêter main forte, vous pouvez nous contacter par mail (ogec@chanteloup-stjeanbosco.fr) ou contacter l'école.

N'hésitez pas à suivre notre actualité sur le site internet de l'école.

SCAN ME

Ecole Saint Jean Bosco
1 rue de la grande fontaine
49 340 CHANTELOUP LES BOIS

02 41 64 41 98
chanteloup.stjeanbosco@ec49.fr
https://sites.google.com/chanteloup-stjeanbosco.fr/accueil

Le Copil'Lupien : Info N°2

Depuis quelques mois, les membres de chaque association de la commune qui forment le COPIL'Lupien se retrouvent régulièrement. Il reste plusieurs photos à réaliser mais quelques exemplaires sont déjà sélectionnés pour être imprimés sur bâche. Nous espérons en exposer une vingtaine.

Petit rappel sur la provenance des fonds :

L'étude d'impact du parc éolien de la Grande Levée fait apparaitre le versement d'une dotation annuelle pour des projets associatifs et culturels sur une durée de 15 ans au profit des communes d'implantation. La municipalité a suggéré que cette dotation soit gérée de manière associative. C'est ainsi qu'est né le COPIL'Lupien (Comité de pilotage inter associatif). Il est composé d'au moins un membre de chaque association de Chanteloup les Bois, de trois élus et est ouvert à tous les Cantelupiens. Les statuts de l'association « Le Cercle » permettant l'arrêt et la création d'activités selon les besoins du moment, il nous est paru plus simple que le COPIL'Lupien soit une nouvelle section du Cercle évitant ainsi les lourdeurs administratives liées à la création d'une autre association.

Des bénévoles vont participer à la fabrication des portiques et sont partants pour encadrer des jeunes. Nous aimerions que quelques " Canteloupiots" nous rejoignent dans cette aventure dans un esprit « chantier de jeunes » à la mode de Chanteloup.

Nous lançons donc un appel aux "ados" de la commune (14 ans et +) qui souhaitent s'initier au bricolage et/ou au bénévolat. Et bien sûr, peut être que certains, de par leur formation, pourraient apporter leurs compétences. Pour les jeunes et moins jeunes qui souhaitent participer, vous pouvez vous faire connaitre auprès de Marc Chesnaye au 06.71.30.99.85 ou Joël Merlet au 06.86.87.20.59 ou par mail : cerclechanteloup49@laposte.net

Un premier modèle de portique double a été assemblé et le bois nécessaire pour la construction de l'ensemble est commandé.

Dans un souci de transparence totale auprès de tous, nous avons souhaité tenir une comptabilité spécifique à cette activité.

DEPENSES			RECETTES		
janv-24	Achat poteaux, équerres, vis	171,01		Versement Parc Eolien	
févr-24	Achat poteaux, équerres, vis	981,06	nov-23	Dotation 2021	577,00
févr-24	Achat tubes	42,90	nov-23	Dotation 2022	1731,00
			nov-23	Dotation 2023	1731,00
TOTAL DEPENSES		1194,97	TOTAL RECETTES		4039,00

SOLDE AU 15/02/2024 2844,03

Un grand merci aux bénévoles qui se prennent au jeu des photos, à ceux qui réalisent les prises de vue, les arrangements, les montages en faisant preuve de beaucoup d'imagination et à ceux qui se consacrent plutôt à la réalisation des structures. Voilà une formidable occasion de réunir les bénévoles des associations communales et intercommunales autour d'un même projet et d'apprendre à se connaitre.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le COPIL'Lupien

ART ET CULTURE

Dimanche 11 février 2024, 70 personnes sont venues participer à l'après-midi « Jeux de société » proposé par l'association « le Cercle ». Pour cette occasion, le bar associatif a fait équipe avec la nouvelle branche « Arts et Culture » du Cercle.

Dès 14h00, le public (de 2 ans à 93 ans !) s'est approprié les lieux aménagés pour la circonstance. Outre un espace pour les plus petits, installés sur un tapis de sol (prêté amicalement par Chant'lire) avec une multitude de jeux adaptés à leur âge, complété par un coin dessin, plusieurs petits « îlots » de tables attendaient les joueurs novices et expérimentés. Il y en avait pour tous les goûts : jeux de stratégie, jeux de réflexion, jeux d'équipe, jeux de cartes, jeux « vintage », jeux en duo / solo, babyfoot… une mini-ludothèque !

Lors de l'intermède « goûter », les participants ont pu découvrir 2 jeunes musiciens cantelupiens, Pierre à l'accordéon et Armand au piano, pour leurs premiers débuts sur scène.

Un accueil chaleureux leur a été réservé, présage encourageant pour de futures prestations plus étoffées.

En espérant que cela donne aussi envie à d'autres artistes cantelupiens de nous faire découvrir leurs talents.

La deuxième partie s'est déroulée aussi rapidement que la première dans la joie, la bonne humeur et quelques cris de joueurs passionnés !

Ce moment de convivialité s'est terminé à 18h30 ; merci à tous ceux qui ont fait le déplacement et apporté bonne humeur et plaisir de partager un moment simple ensemble.

A noter sur vos agendas : *Soirée découverte danse irlandaise (initiation et bal irlandais) le 19/04/2024 en partenariat avec la danse en ligne et l'association Myst'Eire, à la MCL*

Découverte de la Batucada le 25/05/2024 + animation jeux en plein air sur le site de la Grande Fontaine.

Infos complémentaires à venir

DANSE EN LIGNE

La saison 2023/2024 s'avance petit à petit puisque nous en sommes déjà au 15ème cours sur les vingt prévus à raison de trois par mois.

En corrélation avec le groupe de danse irlandaise « **Myst'eire** » de Cholet et par le biais de la nouvelle section « **Art et Culture** » de l'association Le Cercle de Chanteloup, nous allons organiser une soirée « **initiation** » d'environ deux heures à cette danse.

Cette soirée est ouverte à tout public intéressé à **20h le vendredi 19 avril salle MCL.** Une petite contribution sera demandée à l'entrée et la possibilité de consommer au bar pour ceux qui le désireront.

CLUB LA FORESTIERE

Déjà deux mois d'écoulés, nous nous sommes rencontrés lors de l'assemblée générale du 15 janvier avec la participation d'un chansonnier qui nous a animé une partie de l'après-midi avec ses sketches et chansonnettes et qui, nous l'espérons, auront été appréciés par le plus grand nombre.
Nous nous sommes retrouvés le 13 février lors de l'après-midi bottereaux où nous avons passé un agréable moment en regardant la projection que nous avait préparé certains membres du club photos. De beaux films relatant la faune qui nous entoure avec tous ces beaux oiseaux ainsi que des pages souvenirs concernant les différentes charbonnières construites à différents endroits de notre commune.
Notre prochain rendez-vous sera **le 27 mars** lors de notre concours de belote où nous vous espérons nombreux. Nous rappelons que ce concours interclubs est ouvert **à toutes et à tous adhérents ou non**.
Ensuite nous nous retrouverons à la MCL **le mercredi 24 avril à partir de 14h** pour un après-midi jeux organisé avec la participation du CSI Chloro'fil qui en plus de nos jeux apporte les siens. Cet après-midi sera l'occasion d'y croiser des adhérents d'autres clubs environnants et passer un moment agréable.
Enfin comme nous l'avons précisé, **la sortie déjeuner croisière sur la Sarthe prévue le 14 juin** avec l'après-midi la visite commentée du musée de la faïence et de la céramique de Malicorne.
Le nombre de places étant limité sur le bateau, il ne pourra y avoir que douze inscrits. Bien sûr **seuls les adhérents** pourront s'inscrire.
A cet effet, vous pourrez **vous inscrire** en appelant le : **06.42.54.97.52**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des infos sur le tableau d'affichage, d'autres que celles-ci pouvant s'ajouter.

ART FLORAL

Notre équipe poursuit son activité au rythme d'un cours par mois le jeudi soir 20 H.
Et voici en photo quelques compositions réalisées en Février

N'hésitez pas à nous contacter

Marie-Annick Chesnaye
tel 06.71.30.99.85.
mail : ma.chesnaye@orange.fr

Patricia Samson
tel 06.11.20.37.19.
mail : jpsamson@wanadoo.fr

Concours de palets et préparation de la Charbonnière

À vos agendas, le comité des fêtes organisera le 22 Mars 2024 son mythique concours de palets dans la MCL de Chanteloup les bois.

Au programme :
- Inscription à partir de 20h, début du concours à 20h45.
- Tournoi en doublette, 14 € par équipe.
- Un lot pour chaque participant.
- Ouvert à tous, buvette et restauration sur place.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le comité via la page facebook @comitechantelouplesbois ou par mail cdf.chanteloup.les.bois@gmail.com

Charbonnière édition 2024

La traditionnelle Charbonnière fait son grand retour en cette année 2024 et elle sera organisée du 11 au 18 Mai au stade de la grande fontaine.

Pour celles et ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de participer à cet événement historique de la commune de Chanteloup les bois, nous rappelons qu'il s'agit d'une fête ayant pour but de présenter un métier et surtout un savoir-faire qui était autrefois réalisé sur la commune.

Pour résumer simplement, la Charbonnière est une méthode traditionnelle de fabrication du charbon de bois permettant à l'époque de chauffer les foyers et qui aujourd'hui à pour but principal d'alimenter les barbecues.

L'organisation de cet évènement repose essentiellement sur l'aide apportée par les nombreux bénévoles, tant pour le dressage de la charbonnière la semaine précédant l'allumage, tant par l'aide apportée lors du montage/démontage des infrastructures, tant par l'implication des apprentis charbonniers dans la surveillance de la cuisson ou enfin tant par l'aide apportée lors du tirage et de la mise en sac du charbon.

A noter : Le vendredi 05 avril à 19H au local du comité, une réunion des bénévoles aura lieu, celle-ci est ouverte à toutes les personnes souhaitant participer à l'événement, une présentation de l'organisation sera faite et un planning sera mis en place pour assurer la surveillance 24 h/24 de la charbonnière.

L'allumage de celle-ci sera réalisé le samedi 11 mai au cours de laquelle une petite soirée d'allumage aura lieu pour l'occasion.

Du 13 au 17 mai, des permanences de surveillances de la cuisson de la charbonnière auront lieu 24h/24, des équipes de bénévoles de trois personnes se relaieront toutes les trois heures afin d'assurer la bonne cuisson de celle-ci.

En plus de cela, la buvette et la restauration seront possibles tous les soirs à partir de 18h.

Le samedi 18 mai, dès l'aube, le travail d'ouverture de la charbonnière débutera, les membres du comité ainsi que toutes les personnes souhaitant participer seront conviés à réaliser la mise en sac du charbon de bois.

Enfin pour terminer cette semaine de fête, le comité organisera la grande soirée de clôture ce même samedi 18 à partir de 19h.

Au programme sont prévus concert, animation, repas traiteur, brûlot et feu d'artifice.

Un thème spécial sera dévoilé prochainement incitant tout le monde à jouer le jeu.

Encore une fois, merci à tous, pour votre soutien, votre envie et votre détermination nous permettant de faire perdurer cet événement si cher aux yeux des Cantelupiennes et Cantelupiens.

Si vous avez le moindre questionnement, n'hésitez pas à contacter le comité sur l'adresse mail suivante : cdf.chanteloup.les.bois@gmail.com ou sur la page facebook @comitechantelouplesbois.

L'équipe du Comité des Fêtes

FDGDON 49
MAINE-ET-LOIRE

Frelons asiatiques

Une réunion a eu lieu le 19 janvier dernier, réunissant la GDS49, l'ASAD et la FDGDON pour évoquer ce sujet.
Le discours au sein des 3 structures est unanime, le piégeage peut participer à limiter les colonies de frelons asiatiques mais le piégeage doit être réalisé suivant des règles, fixées par le Plan National de Lutte contre le Frelon Asiatique (2024).
Les deux structures (ASAD et FDGDON49) vont, au sein de leurs réseaux de bénévoles proposer la mise en place du piégeage suivant des règles communes
En substance voici les principales :

- L'interlocuteur sera soit l'ASAD si la demande de piégeage sur la commune vient d'un adhérent ASAD, ou la FDGDON si la demande vient du GDON communal. Les deux structures se rencontreront une fois par an pour échanger les données de piégeage et l'emplacement des nids détruits durant l'année, dans le but d'intensifier la campagne de piégeage l'année suivante.

- Le piégeage est ouvert à tous MAIS les bénévoles devront s'engager à respecter les bonnes pratiques de piégeage.

- Ni l'ASAD ni la FDGDON ne se portent financeur pour l'achat des pièges.

- La période de piégeage idéale est de mi-février à mi-mai.

Les ragondins

Ces rongeurs aquatiques envahissants particulièrement répandus, ils ont colonisé de nombreuses zones humides dans le monde et sont responsables à la fois d'impacts économiques, environnementaux et sanitaires. Ils figurent sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes de l'Union européenne.

Leur lutte est préconisée en France avec l'arrêté ministériel du 06 avril 2007 indiquant que ce sont des animaux nuisibles contre lesquels **la lutte est obligatoire** au titre de la protection des végétaux.

La FDGDON s'est équipée d'un drone permettant d'estimer la population de ragondins dans l'environnement.

Contacter la FDGDON au 02 41 37 12 48 ou Bernard Legeay 06 07 61 57 61

BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL 2024
APPEL A PARTICIPATION

Chaque année, l'opération **« Bienvenue dans mon Jardin au naturel »,** permet à des jardiniers passionnés d'ouvrir leur jardin aux visiteurs le temps d'un week-end. Cette année, cet évènement coordonné par l'Union Nationale des CPIE aura lieu **le weekend du 15 & 16 juin 2024**.

Il s'agit d'un programme de sensibilisation du grand public grâce à la présence de jardiniers volontaires qui se proposent de partager leur techniques et astuces alternatives pour un jardin au naturel, quel qu'il soit : ornement, potager, écrin de verdure…

L'objectif est simple : **favoriser le partage d'expériences et de techniques pour un jardinage sain et favorable à l'environnement**.

En 2024, ce sera un axe plutôt multithématique qui sera donné à l'évènement, avec toujours un focus sur les alternatives aux produits phytosanitaires, mais aussi sur **la gestion de la ressource en eau, l'évolution liée au changement climatique,** et les gestes pour **préserver la biodiversité du jardin**.

- ⇨ **Vous jardinez en respectant la nature, sans pesticide et sans engrais chimique ? Vous êtes prêts à partager vos pratiques avec vos voisins ?**

Le CPIE Loire Anjou fait appel aux jardiniers locaux **(situés dans le secteur des Mauges et de Cholet Agglomération)** qui sont volontaires pour participer à cet événement, en ouvrant gratuitement leurs jardins au public. Tous les jardins sont intéressants : grands, petits, potagers, ornementaux, privés, partagés, familiaux...

Alors, vous souhaitez faire visiter votre jardin ?

N'hésitez-pas à vous inscrire **avant le 31 mars 2024** en nous contactant :

Si vous voulez en savoir + ou vous inscrire :

Contact auprès du CPIE Loire Anjou :
Mariette BRUNETIERE
06 19 78 26 63
m-brunetiere@cpieloireanjou.fr.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également transférer ce message à vos contacts pour relayer l'information ☺

Les aventures de Suzette
ou la chronique du CLIC

Mois de Mars 2024

Suzette va rendre visite à sa voisine Gisèle. Elle vient régulièrement la voir pour boire le thé et faire des jeux de société. Gisèle apprécie ces visites car elle vit seule et ses enfants n'habitent pas à proximité. Cet été, ils ne pourront pas venir la voir, ils partent en vacances à l'étranger. Gisèle a donc fait le choix de partir en hébergement temporaire dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées pour trois mois. L'année passée, elle était partie un mois et elle avait beaucoup apprécié. Ce séjour lui avait permis de ne plus être seule et, durant la canicule, le personnel avait veillé sur elle ce qui l'avait rassurée et ses enfants aussi.

Suzette pense alors à son frère Henri qui aimerait partir voir ses enfants cet été, mais pour le moment il s'y refuse car son épouse ne peut pas l'accompagner et il ne souhaite pas la laisser seule. Suzette demande à Gisèle plus d'informations sur l'hébergement temporaire ; elle lui conseille alors de contacter le CLIC qui lui indiquera les différents hébergements, ainsi que les financements possibles.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

Les aventures de Suzette
ou la chronique du CLIC

Mois d'Avril

Ce matin, Suzette prend son café en se rappelant son échange de la veille avec sa nouvelle voisine. Elle décide de prendre son téléphone et de composer le numéro du CLIC.

- « CLIC de Cholet, Bonjour !

- Bonjour l'équipe du CLIC, c'est Mme Suzette.

- Bonjour Mme Suzette, en quoi puis-je vous aider aujourd'hui ?

- Aujourd'hui, je n'appelle pas pour moi mais pour ma nouvelle voisine.
Nous avons échangé hier pendant que je jardinais et profitais des premiers rayons du soleil.
Depuis qu'on lui a posé une prothèse de hanche, elle fait appel à un service d'aide pour faire son ménage et, de temps en temps pour la conduire aux supermarchés. Le problème est qu'elle peine à régler ses factures. Et elle me disait ne pas pouvoir solliciter la CARSAT car elle était trop jeune !
64 ans, il est vrai que c'est une jeune retraitée mais je suis inquiète pour elle car elle envisage de rompre son contrat auprès du service alors qu'elle en a vraiment besoin.

- Je comprends votre inquiétude Mme Suzette.
Vous pouvez proposer à votre voisine de nous contacter car depuis le 1er avril, la CARSAT a retiré le critère d'âge pour solliciter une aide au Bien Vieillir à domicile. Nous pourrons vérifier avec elle son éligibilité et lui transmettre le dossier si c'est le cas.
Et en cette période de déclaration d'impôt, rappelez-lui que le crédit d'impôt est également possible !

- Oh merci, moi-même je n'y pensais plus !
Dans ce cas, je vais lui noter vos coordonnées et lui porter de suite.
Bonne journée l'équipe du CLIC !

-Merci Mme Suzette. Belle journée à vous aussi ! »

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDVouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

La mairie de Chanteloup les Bois vous convie à une réunion publique le mardi 19 mars à 18h30 à la MCL en présence des opérateurs.

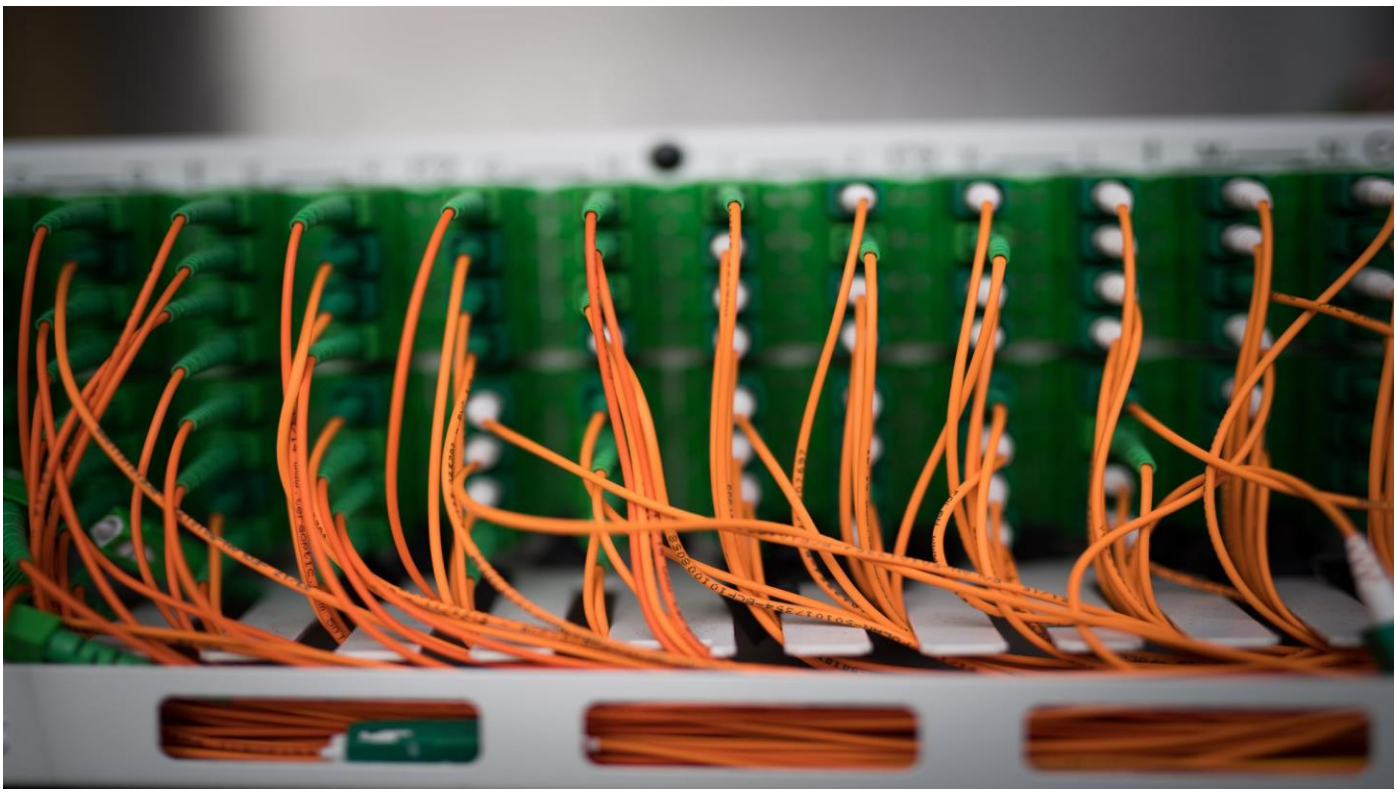

Décès

Anthony Chiron le 5 janvier 2024
Jean Biraud le 13 janvier 2024

Mais où sont passées nos cigognes ???

Horaires de la Mairie et de L'Agence Postale :

Le lundi de 10h à 12h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Le vendredi après midi de 14h à 16h

Mairie
1, route de Vezins
49340 CHANTELOUP LES BOIS
Tél 02 41 64 42 46

Email : accueil@chantelouplesbois.fr

Mairie
1 route de Vezins – 49340 CHANTELOUP-LES-BOIS
☎ : 02.41.64.42.46
✉ : accueil@chantelouplesbois.fr
Site : www.chantelouplesbois.fr